

Dijon, le 17 mai 2010

COMMUNIQUE DE PRESSE

Du 19 au 26 mai, la SPLAAD et la SEMAAD participent à la Semaine nationale des Entreprises Publiques Locales

Dans toute la France, du 19 au 26 mai 2010, la Semaine nationale des Entreprises Publiques Locales (EPL) donne l'occasion aux Sociétés Publiques Locales d'Aménagement (SPLA) et aux Sociétés d'Economie Mixte (SEM) de faire valoir leur rôle particulier au service des territoires. A Dijon, la Société Publique Locale d'Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise (SPLAAD) et la Société d'Economie Mixte d'Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise (SEMAAD) fixent six rendez-vous dans ce cadre.

Du 19 au 26 mai 2010, 118 événements se dérouleront partout en France à l'initiative des Sociétés Publiques Locales d'Aménagement (SPLA) et Sociétés d'Economie Mixte (SEM), entreprises à la fois publiques et locales intervenant dans des domaines aussi variés que l'aménagement, le tourisme, les transports, le logement, l'eau ou l'énergie.

Toutes ces manifestations s'inscrivent dans le cadre de la 1^{re} Semaine nationale des Entreprises Publiques Locales organisée par la Fédération des Entreprises Publiques Locales (EPL), pour mieux faire connaître le rôle et l'action de ces 1.061 entreprises au service des territoires. Six événements prendront place à cette occasion dans l'aire dijonnaise.

Trois événements le jeudi 20 mai 2010

Trois événements ouvriront la Semaine nationale des Entreprises Publiques Locales le jeudi 20 mai à Dijon.

1 EPL, image de marques. Pierre PRIBETICH, 1^{er} vice-président du Grand Dijon, maire-adjoint de Dijon, président des conseils d'administration de la Société Publique Locale d'Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise (SPLAAD) et de la Société d'Economie Mixte d'Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise (SEMAAD), dévoilera, à travers la publication d'un communiqué de presse et au cours d'un déjeuner de presse spécialement organisé à 12h30 pour l'occasion, la nouvelle image de marque dont se sont dotées la SPLAAD et la SEMAAD.

Création d'une marque commune (les Entreprises Publiques Locales d'Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise, EPLAAD), nouvelle identité visuelle (logotypes et charte graphique), stratégie et supports de communication (imprimés, numériques et participatifs) seront ainsi présentés. Cette occasion permettra à Pierre PRIBETICH et au directeur général Thierry LAJOIE de mettre en valeur le rôle et l'action de la SPLAAD et de la SEMAAD.



2 Un cyclotron à Dijon. Auparavant, le directeur général de la SEMAAD, Thierry LAJOIE, aura procédé à 8 h, au Conseil régional de Bourgogne, à la signature des contrats et conventions aux termes desquels la SEMAAD se verra confier (comme opérateur immobilier, porteur du projet pour sa phase acquisition-réalisation puis bailleur), par le Groupement d'Intérêt Economique (GIE) Pharmimage, la maîtrise d'ouvrage de la construction d'un ensemble immobilier comprenant un cyclotron, sur l'Espace Régional de l'Innovation et de l'Entreprenariat (E.R.I.E.) que la SEMAAD aménage à Dijon pour le Conseil régional de Bourgogne.

La signature de ces contrats sera l'occasion de la diffusion d'un communiqué de presse expliquant le rôle parfois méconnu de la SEMAAD quand elle est mandatée par des collectivités territoriales ou des tiers privés pour la réalisation de projets immobiliers complexes.

3 Club CGPME Côte d'Or, le débat. Thierry LAJOIE, directeur général de la SPLAAD et de la SEMAAD, sera à 20 heures l'invité du traditionnel dîner débat du Club CGPME Côte d'Or au cours duquel les entrepreneurs pourront l'interroger sur le rôle de la SPLAAD et de la SEMAAD et sur les perspectives d'aménagement et de construction dans l'agglomération dijonnaise.

Deux événements le vendredi 21 mai 2010

Le vendredi 21 mai 2010, le Sénateur-Maire de Dijon François REBSAMEN, président du Grand Dijon, et le président du directoire de la Société Nationale Immobilière (SNI, Groupe Caisse des Dépôts), André YCHE, accompliront deux actes mettant en valeur deux rôles différents de la SEMAAD.

4 Première pierre de l'écoquartier Hyacinthe Vincent. François REBSAMEN et André YCHE poseront à 11h30 la première pierre du futur écoquartier Hyacinthe Vincent aménagé par la SNI à Dijon et qui comptera 535 logements. Cette manifestation permettra de découvrir un projet pour lequel la SEMAAD est l'assistante à maîtrise d'ouvrage de la SNI.

5 La SNI s'installe sur le Parc d'activités Valmy. François REBSAMEN et André YCHE inaugureront à 12 heures les nouveaux locaux du groupe SNI et de sa filiale SCIC Habitat Bourgogne dans l'immeuble Katamaran érigé par le groupe Voisin au cœur du Parc d'Activités Valmy conçu par la SEMAAD à Dijon. Cette inauguration permettra de constater l'avancement du Parc d'Activités Valmy dont la SEMAAD a été chargée de l'aménagement par le Grand Dijon.

Un événement le mercredi 26 mai 2010

6 Bientôt, 250 nouveaux logements à Genlis. Enfin, Pierre PRIBETICH, 1^{er} vice-président du Grand Dijon, maire-adjoint de Dijon, président des conseils d'administration de la Société Publique Locale d'Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise (SPLAAD) et de la Société d'Economie Mixte d'Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise (SEMAAD), et Noël BERNARD, conseiller général de Côte d'Or, maire de Genlis, clôtureront la Semaine nationale des Entreprises Publiques Locales en rendant public le 26 mai 2010 à 14h30 à la Mairie de Genlis le projet d'un futur quartier de 250 logements environ aménagé par la SEMAAD. Cet événement mettra l'accent sur le rôle irremplaçable des entreprises publiques locales dans l'aménagement urbain au-delà de la seule agglomération dijonnaise.

Documents joints

- Fiche : A propos de la Semaine nationale des Entreprises Publiques Locales
- Fiche : A propos des Entreprises Publiques Locales d'Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise

Contacts

Stéphanie VALLOT
Responsable de la Communication
svallot@eplaad.com - 03.80.72.18.71



1^{ère} SEMAINE NATIONALE DES ENTREPRISES PUBLIQUES LOCALES

La Fédération des Entreprises Publiques Locales (EPL) organise la 1^{ère} Semaine nationale des EPL, événement national, du 19 au 26 mai afin de permettre aux Entreprises Publiques Locales de mettre en valeur leurs actions sur leur territoire (activités, projets et valeurs).

Qu'est qu'une entreprise publique locale ?

Les Entreprises Publiques Locales sont des entreprises dont le capital est majoritairement (Société d'économie mixte – SEM) ou exclusivement (Société publique locale – SPL) détenu par les collectivités locales, leurs principaux clients.

Les EPL interviennent dans les domaines de l'aménagement, du tourisme, des transports, de l'eau, du logement ou de l'énergie.

En résumé :

- Leur vocation est de répondre aux besoins d'intérêt général
- Leur marché est un territoire
- Leur métier, le développer
- Leur valeur ajoutée ? Allier la performance et la solidarité

Qu'est ce que la Fédération des Entreprises Publiques Locales

La Fédération des EPL représente 1 061 sociétés d'économie mixte et sociétés publiques locales. Elle a pour mission principale de promouvoir les entreprises publiques locales, de développer des réseaux de compétences et de savoir-faire et de renforcer la performance des EPL.

Son président est actuellement Martial Passi, conseiller général du Rhône, vice-président du Grand Lyon, maire de Givors.



Les événements dans l'aire dijonnaise

	Jeudi 20 mai 8h	SEMAAD	Région Bourgogne - Signature des conventions et contrats pour la maîtrise d'ouvrage d'un cyclotron pour le G.I.E. Pharmimage, laboratoires de recherche
	Jeudi 20 mai 12h30	SPLAAD/SEMAAD	Dijon - Déjeuner de presse pour présenter la nouvelle image de marque des EPLAAD
	Jeudi 20 mai 20 h	SPLAAD/SEMAAD CGPME	Dijon - Dîner débat avec les entrepreneurs de Côte d'Or
	Vendredi 21 mai 11h30	SEMAAD SNI	Dijon - Première pierre de l'écoquartier Hyacinthe Vincent aménagé par la SNI (assistance à maîtrise d'ouvrage par la SEMAAD).
	Vendredi 21 mai 12h00	SEMAAD SNI	Dijon - Inauguration des nouveaux locaux de la SNI dans l'immeuble Katamaran sur le parc d'activités Valmy réalisés par la SEMAAD
	Mercredi 26 mai 14h30	SEMAAD	Genlis - Conférence de presse présentant le projet urbain retenu pour la ZAC République à Genlis

Pour en savoir plus sur les événements nationaux, www.semainedesepl.fr



LES ENTREPRISES PUBLIQUES LOCALES D'AMENAGEMENT DE L'AGGLOMERATION DIJONNAISE (EPLAAD)

Sous l'impulsion du sénateur-maire de Dijon François REBSAMEN, la Communauté d'agglomération du Grand Dijon et la Ville de Dijon ont adapté les outils d'aménagement urbain mis à leur disposition, en sorte que soient accrues la capacité et la rapidité d'aménagement de quartiers nouveaux et de production de logements d'habitation et d'immeubles de bureaux ou d'activités économiques.

Indépendamment des réformes de compétences et d'organisation des deux collectivités elles-mêmes, qui incluent un transfert de certaines compétences de la Ville de Dijon à la Communauté d'agglomération du Grand Dijon et une mutualisation croissante et économe de leurs moyens, les collectivités ont reconfiguré le dispositif entrepreneurial public local placé à leur service pour satisfaire cette ambition.

Aujourd'hui, la Société Publique Locale d'Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise (SPLAAD), la Société d'Economie Mixte d'Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise (SEMAAD) et le Groupement d'Intérêt Economique des Entreprises Publiques Locales d'Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise (GIE-EPLAAD) constituent ce dispositif des Entreprises Publiques Locales d'Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise (EPLAAD), qui regroupent une trentaine de collaborateurs.

Les conseils d'administration des EPLAAD sont présidés par Pierre PRIBETICH, 1^{er} Vice-Président de la Communauté d'agglomération du Grand Dijon, Maire-Adjoint de Dijon. Les EPLAAD sont dirigées par Thierry LAJOIE.

SPLAAD

La Société Publique Locale d'Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise (SPLAAD) est une société publique locale d'aménagement régie par la loi n° 2006-872 du 13 juillet 2006 portant engagement national pour le logement. La SPLAAD est donc une société anonyme de droit privé dont le capital est exclusivement détenu par des collectivités territoriales.

Créée le 4 août 2009 par la Communauté d'Agglomération du Grand Dijon, la SPLAAD est vouée à l'aménagement des quartiers d'habitat et des parcs d'activités économiques structurant de l'agglomération dijonnaise, exclusivement pour le compte et sur le territoire des collectivités territoriales qui composent son actionnariat.

Dans le respect du droit communautaire, les collectivités territoriales actionnaires de la SPLAAD recourent à celle-ci sans procédure de mise en concurrence. La SPLAAD est ainsi leur régie externalisée, sous la forme d'une société commerciale.

Actionnariat de la SPLAAD (Répartition du capital de 465.000 €)

Grand Dijon	72.044 %
Dijon	10.753 %
Chenôve	10.753 %
Fénay	1.075 %
Fontaine-les-Dijon	1.075 %
Marsannay-la-Côte	1.075 %
Quetigny	1.075 %
Sennecey-les-Dijon	1.075 %
Talant	1.075 %



La SPLAAD, qui compte 13 collaborateurs, est actuellement chargée de la préparation ou de la réalisation de 16 opérations d'aménagement urbain.

Concessions d'aménagement dévolues (ou en cours de dévolution) à la SPLAAD

Collectivité	Projet de Territoire	Opération d'Aménagement
Grand Dijon	Quetigny, Saint-Apollinaire	Parc d'Activités de l'Est Dijonnais
Grand Dijon	Dijon (Grand Nord)	Parc d'Activités (3ème tranche)
Grand Dijon	Longvic, Ouges	Parc d'activités de Beauregard
Grand Dijon	Saint-Apollinaire	Parc d'activités de Bois Guillaume
Grand Dijon	Dijon, Saint-Apollinaire	Parc d'Activités Capnord (extension)
Dijon	Dijon (Grand Sud)	Requalification du Site Amora
Dijon	Dijon (Grand Sud)	Réhabilitation du bâtiment R&D d'Amora
Dijon	Dijon (Grand Sud)	Hôpital Général
Dijon	Dijon (Grand Sud)	Pont des Tanneries
Dijon	Dijon (Grand Sud)	Etamat, Bonnotte, Petit Creuzot, Minoteries
Dijon	Dijon (Grand Est)	Anciens Abattoirs, Mont-Blanc 1 & 2
Dijon	Dijon (Fontaine d'Ouche)	Cœur de Quartier
Dijon	Dijon (Fontaine d'Ouche)	Quai des Carrières Blanches
Chenôve	Chenôve	Centralité
Chenôve	Chenôve	Quartier Kennedy
Sennecey-les-Dijon	Sennecey-les-Dijon	Quartier des Fontaines

SEMAAD

La Société d'Economie Mixte d'Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise (SEMAAD) est une société anonyme d'économie mixte locale. Soumise à la loi n°2005-809, la SEMAAD est une société anonyme de droit privé évoluant dans le secteur économique concurrentiel et soumise aux procédures de mise en concurrence. Son capital est réparti entre des collectivités territoriales, majoritaires, et des partenaires du territoire, minoritaires.

Créée le 30 mai 1961 par la Ville de Dijon pour aménager le Lac Kir, la SEMAAD est principalement dédiée à l'aménagement de quartiers d'habitat et d'activités, à la construction et à l'exploitation de bâtiments et d'équipements publics clefs en mains, et à la prestation de services. Elle intervient prioritairement sur le territoire des 116 communes du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de l'aire dijonnaise, parmi lesquelles les 22 communes de l'agglomération de Dijon.

Avec un chiffre d'affaires moyen annuel de 3 millions d'euros et un résultat net moyen annuel de 0,2 millions d'euros pour un effectif moyen annuel de 14 salariés, un bilan dont le total s'équilibre au montant de 50 millions d'euros et des fonds propres s'établissant au montant de 3,5 millions d'euros, la SEMAAD est l'aménageur de référence de l'aire dijonnaise.



Actionnariat de la SEMAAD (Répartition du capital de 600.000 €)

Dijon	69.90 %
Grand Dijon	6.01 %
Talant	2.06 %
Neuilly-les-Dijon	0.12 %
OPAC de Dijon	9.42 %
Caisse d'Epargne BFC	3.76 %
Crédit Immobilier de France	3.17 %
CCI de Dijon	2.43 %
Dexia Crédit Local	1.77 %
Scic Habitat Bourgogne	0.69 %
Caisse des Dépôts	0.37 %
Villéo	0.28 %
Crédit Mutuel Centre Est Europe	0.03 %

Principales opérations en cours de la SEMAAD

Client	Commune	Opération d'Aménagement ou de Construction
Etat-Dijon	Dijon	Exploitation des immeubles du Pôle Tertiaire des Grésilles
Région Bourgogne	Dijon	Espace Régional de l'Innovation et de l'Entrepreneuriat (ERIE)
Grand Dijon	Dijon	Parc d'Activités Valmy (tranches 1 & 2)
Grand Dijon	Dijon	Parc d'Activités Mazen-Sully
Grand Dijon	Dijon, Saint-Apollinaire	Parc d'Activités Capnord
Grand Dijon	Dijon	Dépôt et Ateliers du Tramway
Dijon	Dijon	Quartier Junot
Dijon	Dijon	Ecoquartier Heudelet 26
Dijon	Dijon	Ensemble d'immeubles rue du Docteur Richet
SNI	Dijon	Ecoquartier Hyacinthe Vincent
Fénay	Fénay	Lotissement rue de l'Eglise
Genlis	Genlis	Quartier République
Is-sur-Tille & Marcilly-sur-Tille	Is-sur-Tille & Marcilly-sur-Tille	Site Ami-Linpac
Marsannay-la-Côte	Marsannay-la-Côte	Ecoquartier En Saint-Urbain



Quelques références de la SEMAAD : 50 ans d'histoire urbaine

Commune	Opération
Opérations d'habitat	
Dijon	Restructuration du secteur sauvegardé
Dijon	ZUP de la Fontaine d'Ouche
Dijon	Lotissement Les Hauts de la Combe
Dijon	ZAC Les Côteaux du Zuzon
Dijon	ZAC Les Hauts de Pouilly
Dijon	Rénovation urbaine Clémenceau
Dijon	ZAC de l'Esplanade
Dijon	ZAC Espace Champollion des Grésilles
Dijon	Quartier Junot
Ahuy	Lotissement Le Clos des Arguillères
Cessey-sur-Tille	Lotissement Le Clos des Chardenois
Chevigny-Saint-Sauveur	Lotissement L'Orée de la Saussaie
Longvic	Rénovation du Centre Ville
Longvic	ZAC des Carmélites
Neuilly-les-Dijon	Lotissements L'Orée du Bois 1 et 2
Neuilly-les-Dijon	Lotissement Le Domaine de la Gentiane
Plombières-les-Dijon	Lotissement Les Vaux Bruns
Savigny-le-Sec	Lotissement Les Tilleuls
Sennecey-les-Dijon	Lotissement Le Clos des Charmes
Talant	ZAC du Belvédère
Talant	Lotissement Les Marronniers
Thorey-en-Plaine	Lotissement Le Clos des Oréades
Thorey-en-Plaine	Lotissement Le Clos des Gourmets
Velars-sur-Ouche	Lotissement Les Quatre Saisons
Opérations d'activités	
Dijon	Parc Technologique
Dijon	Bâtiment Centre Informatique
Dijon	Reconversion du bâtiment CFA BTP Côte d'Or
Dijon	Parc de l'Europe
Dijon	Parc Mazen Sully
Dijon	Parc Valmy (Tranche 1)
Dijon	Immeuble de bureaux de la Communauté du Grand Dijon
Dijon	Immeuble de bureaux Diapason – ARH, DRASS, DDASS
Dijon	Immeuble de bureaux Atrium – CPAM, URCPAM
Dijon, Saint-Apollinaire	ZAE CapNord
Dijon, Saint-Apollinaire	ZAE Ecozone
Chenôve	ZAC Europa
Chevigny Saint-Sauveur	ZAC Extension Excellence 2000
Fontaine-les-Dijon	Parc d'Activités des Cortots
Fontaine-les-Dijon	Bâtiment Obedrthur Smat
Pagny	Technoport
Quetigny	Bâtiment Synthelabo
Sennecey-les-Dijon	ZAE



Commune	Opération
Equipements d'infrastructure	
Dijon	Lac artificiel Kir
Dijon	Parking Dauphine
Dijon	Parc des Expositions - Centre des Congrès - Parking Clémenceau
Dijon	Supermarché ORU des Grésilles
Dijon	Zénith, site Altadis Seita
Talant	Centre commercial du Point du Jour

GIE-EPLAAD

Formé par la SPLAAD et la SEMAAD pour mutualiser leurs ressources humaines (administratives, financières, juridiques...) et matérielles de fonctionnement, le Groupement d'Intérêt Economique des Entreprises Publiques Locales d'Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise (GIE-EPLAAD) compte 8 salariés.

VALEURS

L'Intérêt général

Les Entreprises Publiques Locales d'Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise (EPLAAD) sont des entreprises commerciales dont le capital public est contrôlé par les collectivités territoriales, soit exclusivement (SPLAAD), soit majoritairement (SEMAAD).

Elles ont vocation à satisfaire l'intérêt général et à privilégier les ressources locales. Leur marché est un territoire, leur métier est de le développer, leur valeur ajoutée est de savoir allier maîtrise publique et performance économique ; mais si la bonne gestion est leur règle, le profit n'est pas leur objectif.

Elles offrent des garanties particulières de pérennité et de transparence, sous l'autorité des élus et sous un double contrôle à la fois propre aux entreprises privées (experts comptables commissaires aux comptes) et aux collectivités locales (préfecture, chambre régionale des comptes).

Les prix qu'elles pratiquent, les méthodes qu'elles déploient et la déontologie qu'elles mettent en œuvre les distinguent d'opérateurs purement privés.

L'Aménagement durable

Les Entreprises Publiques Locales d'Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise (EPLAAD) inscrivent leur action dans une stratégie d'aménagement durable concourant à l'objectif défini par le sénateur-maire de Dijon de faire de l'agglomération dijonnaise une agglomération écologique de référence en Europe.

Convaincues que le territoire est, comme l'eau, l'air ou le climat, un bien rare et précieux dont elles ne sont que dépositaires au service des habitants actuels et des générations futures, elles l'aménagent dans un souci de développement (et non d'opportunité) et de durabilité (et non d'immédiateté).

Leur intervention repose sur des principes urbains, environnementaux, sociaux, économiques, fonctionnels et de gouvernance donnant une place prépondérante à l'échelle et au génie du lieu, à la cohésion intergénérationnelle et sociale, au respect de la biodiversité, à la performance énergétique et à l'encouragement aux énergies renouvelables, à l'économie du superflu et au recours prioritaire aux ressources et entreprises locales, à la qualité d'usage des espaces publics et privés et à l'association des usagers à ses projets.



Ces principes sont affirmés dans un projet d'entreprise adopté en 2008 et orientant les opérations d'aménagement et de construction (le Plan d'Orientations Stratégiques d'Aménagement Durable, Econome et Responsable), servi par un système de management environnemental (SME) applicable à chaque projet. Déjà, la SEMAAD est la 1^{ère} Société d'Economie Mixte en France dont toutes les opérations d'aménagement bénéficient de la certification environnementale ISO 14001. Elle est la seule Société d'Economie Mixte française bénéficiant du label environnemental européen EMAS (Eco Management and Audit Scheme). Elle siège depuis 2009 au Comité Opérationnel Ecoquartiers relevant du Plan Villes Durables du Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de la Mer. Elle s'est vue décerner en 2010 la plus haute distinction européenne en matière de responsabilité sociale et environnementale pour une entreprise publique : le label Discerno. De son côté, la SPLAAD nourrit les mêmes ambitions.

L'Effizienz professionnelle

Les Entreprises Publiques Locales d'Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise (EPLAAD) accordent une importance particulière à la qualité, au coût et au délai de leurs interventions.

Bénéficiant d'un savoir-faire historique reconnu dans les domaines juridiques, économiques et techniques de l'aménagement urbain, elles se sont mises en mesure, à travers le recrutement de compétences spécifiques, l'appartenance à des réseaux d'échange et de capitalisation des meilleures pratiques, ou l'élévation et la formation professionnelles tournées vers l'innovation et le progrès, de proposer des études, des réalisations ou des exploitations parmi les plus exigeantes et performantes de France.

La croissance de leur portefeuille, de leur rôle et de leur taille, ainsi que de la diversité de leurs interventions, renforcent encore leur efficacité et leur permet désormais d'accéder à des distinctions, labels et prix nationaux et internationaux qui reconnaissent celle-ci et portent l'image de l'agglomération dijonnaise au-delà de son seul territoire.